

Le 4 janvier 2021

**PAR COURRIEL**

**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et juridiques et  
chef de la gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0435**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... l'information sur la centrale hydroélectrique de Saint-Narcisse en Mauricie :

- Les coûts d'opération ET les redevances envoyées à la municipalité pour les années : 2015-2016-2017-2018-2019 et 2020 (si possible) .
- Le montant total des investissements depuis 2010 pour l'entretien de la centrale.
- Le coût estimé des travaux à faire pour la remettre en fonction (au groupe turbine-alternateur et à l'évacuateur de crue). »

En réponse au premier point de votre demande, les coûts d'exploitation et de maintenance pour les années 2015 à 2020 se détaillent comme suit :

2015	2016	2017	2018	2019*	2020*
1 446 000 \$	2 337 100 \$	3 509 800 \$	3 142 300 \$	845 100 \$	53 000 \$

\*mise à l'arrêt prolongé de la centrale

En réponse au second point de votre demande, le montant total des investissements sur nos ouvrages de St-Narcisse depuis 2010 est de 8,2 M \$.

En réponse au troisième point de votre demande, le coût estimé des travaux à faire pour remettre la centrale en exploitation est de 180 M \$.

Enfin, nous vous précisons qu'il n'y a pas de redevances versées à la municipalité. De plus, il n'y a pas de plan stratégique spécifique concernant cette centrale. Nous invoquons, à l'égard de ces éléments de votre demande, l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.